



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

UNEP/CMS/Action concertée 13.9

Français

Original : Anglais

ACTION CONCERTÉE POUR LA GUITARE DE MER COMMUNE (*Rhinobatos rhinobatos*) ET *Rhynchobatus australiae*¹

Adoptée par la Conférence des Parties lors de sa 13^e réunion (Gandhinagar, février 2020)

(i). Auteur:

Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) - Groupe de spécialistes des requins de la Commission pour la survie des espèces de l'UICN (CSE de l'UICN)

La CSE de l'UICN est depuis longtemps une source fiable d'informations et de conseils scientifiques sur les requins et leurs parents (classe des Chondrichthyens : requins, raies et chimères) et assure le leadership pour la conservation des espèces et des populations menacées de tous les poissons-chondrichthyens. Elle compte 171 membres de 55 pays répartis dans 12 sous-groupes des régions océaniques. La mission de la CSE de l'UICN est d'assurer la conservation, la gestion et, au besoin, le rétablissement des requins, des raies et des chimères du monde entier en mobilisant l'expertise technique et scientifique mondiale pour fournir les connaissances qui permettent d'agir.

L'UICN et le Secrétariat de la CMS ont signé un Mémoire de coopération en 2003 qui mentionne un certain nombre d'activités conjointes, notamment pour :

- fournir des avis scientifiques et techniques sur l'état et les besoins de conservation de certaines espèces migratrices ;
- fournir une assistance technique en vue d'élaborer et mettre en œuvre des plans d'action pour les espèces migratrices qui font, ou devraient faire, l'objet d'Accords ou de Mémoires d'Entente entre ou parmi les États de l'aire de répartition ;
- élaborer des lignes directrices en vue d'aider à la mise en œuvre de la CMS et des Accords ou MdE conclus sous ses auspices ; et
- aider ou soutenir le renforcement des capacités, la recherche, la formation et la sensibilisation du public.

(ii). Espèces cibles, taxon ou population inférieurs ou groupe de taxons ayant des besoins communs :

La présente Action concertée concerne deux espèces (*Rhinobatos rhinobatos* et *Rhynchobatus australiae*) actuellement inscrites à l'Annexe II de la CMS, ainsi que trois familles d'espèces semblables (Rhinobatidae, Rhinidae et Glaucostegidae) qui font face aux mêmes menaces. Les espèces répertoriées appartiennent à deux des trois familles ; les détails sont donnés ci-dessous :

Classe : Chondrichthyes
Ordre : Rhinopristiformes
Famille : Rhinobatidae
Espèce : *Rhinobatos rhinobatos* – guitare de mer commune

¹ Les appellations géographiques utilisées dans ce document n'impliquent d'aucune manière l'opinion de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concernant le statut juridique de tout pays, territoire ou zone ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document repose exclusivement sur son auteur.

Classe : Chondrichthyes
Ordre : Rhinopristiformes
Famille : Rhinidae
Espèce : *Rhynchobatus australiae*

Étant donné que l'identification au niveau de l'espèce peut être difficile, et que les menaces et le statut sont similaires au sein des familles de Rhinobatidae (guitares de mer), de Rhinidae (wedgfish) et de Glaucostegidae (guitares de mer géantes), elles sont toutes incluses dans la présente Action concertée de la CMS.

« Raie rhino » (Rhino Ray en anglais) est une expression utilisée pour désigner collectivement les cinq familles comprises dans l'ordre des Rhinopristiformes (Pristidae, Rhinobatidae, Rhinidae, Glaucostegidae et Trygonorrhinidae). Aux fins du présent document, nous utiliserons l'expression « raie rhino » pour désigner de façon spécifique les trois familles de Rhinobatidae, de Rhinidae et de Glaucostegidae.

Ci-dessous, nous fournirons des détails concernant *R. rhinobatos* et *R. australiae* en particulier, comme elles sont actuellement inscrites à l'Annexe II de la CMS, et plus généralement concernant les trois familles.

(iii). Répartition géographique :

Les trois familles de Rhinobatidae, de Rhinidae et de Glaucostegidae (raies rhinos) étaient auparavant fréquentes dans les habitats à fond mou des eaux peu profondes et chaudes du monde entier.

L'aire de répartition géographique générale des Rhinobatidae peut être divisée en trois genres : les espèces du genre *Rhinobatos* sont présentes du Pacifique centre-ouest à l'Atlantique centre-est, y compris la mer Méditerranée ; les *Acroteriobatus* spp. sont présentes dans l'océan Indien occidental et dans l'Atlantique sud-est ; et les *Pseudobatos* spp. sont présentes dans le Pacifique centre-est et sud-est, dans l'Atlantique centre-ouest et sud-ouest.

Les espèces de la famille des Rhinidae sont présentes principalement dans la région Indo-Ouest Pacifique, deux espèces résidant dans l'Atlantique centre-est le long de la côte ouest-africaine.

Le centre de diversité de la famille des Glaucostegidae est la région Indo-Ouest Pacifique, avec une espèce en Méditerranée et dans le sud de l'Atlantique centre-est le long de la côte ouest-africaine.

La guitare de mer commune (*Rhinobatos rhinobatos*) est présente du sud du golfe de Gascogne (nord de l'Espagne) à l'Angola, y compris la mer Méditerranée. *Rhynchobatus australiae* est présente dans la région Indo-Ouest Pacifique, du Mozambique aux îles Salomon et jusqu'au nord de Taiwan, rarement à une profondeur supérieure à 60 m.



Figure 1 : Répartition géographique de la **guitare de mer commune** (*Rhinobatos rhinobatos*) (<https://www.iucnredlist.org/species/63131/12620901>)

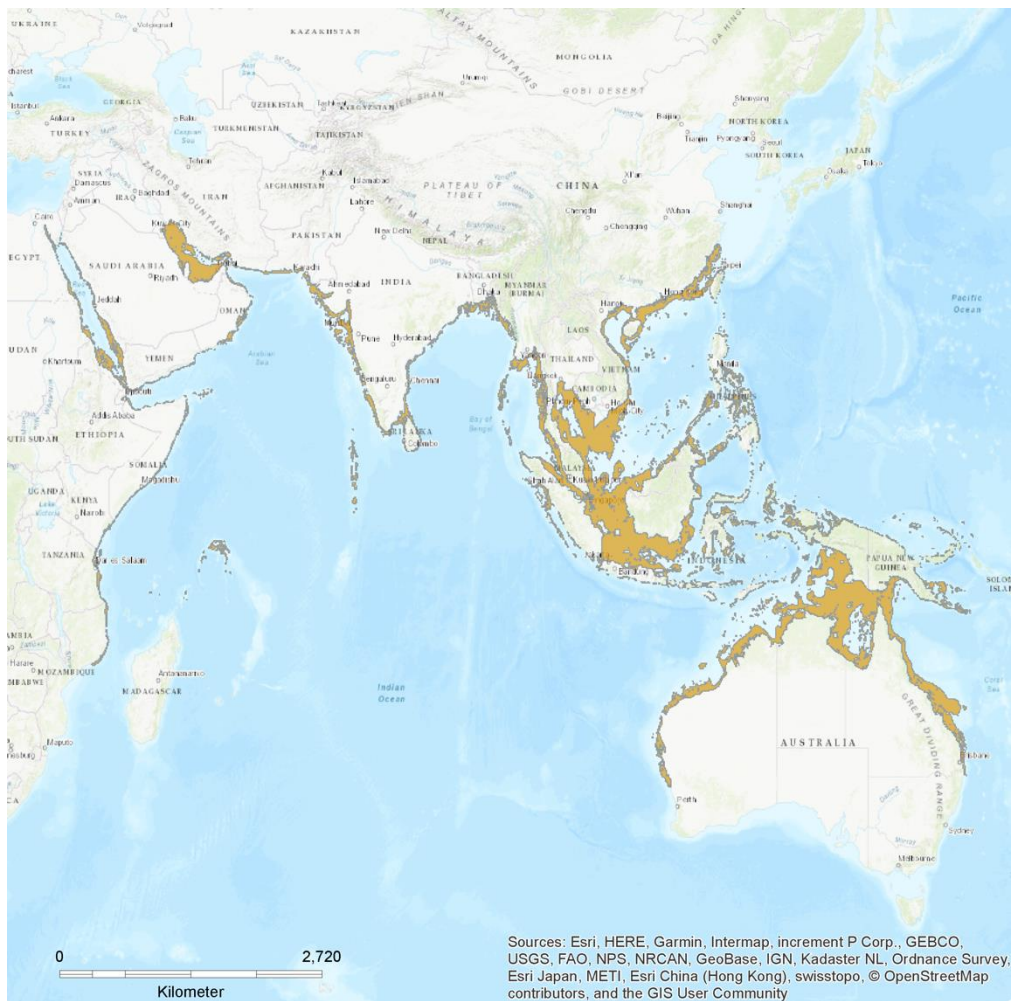


Figure 2 : Répartition géographique de *Rhynchobatus australiae*
<https://www.iucnredlist.org/species/41853/68643043>

(iv). Résumé des activités :

La CSE de l’UICN entreprendra neuf activités pour améliorer l’état de conservation des raies rhinos. Celles-ci comprennent les actions suivantes : 1) créer un réseau de chercheurs et de décideurs ; 2) accroître la collecte et la recherche de données ; 3) lancer des campagnes nationales pour obtenir le soutien du public en faveur de la protection des espèces ; 4) élaborer un Plan d’action mondial pour les raies rhinos ; 5) organiser des ateliers visant à améliorer l’identification et produire des guides d’identification ; 6) rechercher des options pour réduire la mortalité par pêche ; 7) renforcer les capacités régionales et encourager la participation locale et la formation pour réduire au minimum la mortalité par pêche et améliorer la gestion de la pêche et du commerce ; 8) organiser des ateliers régionaux sur la planification de la conservation ; et 9) améliorer la protection basée sur les politiques en faveur des raies rhinos.

(v). Activités et résultats escomptés :

La présente Action concertée a pour but de décrire les actions requises pour réaliser une mobilisation en faveur de la conservation des raies rhinos à l’échelle mondiale, mais beaucoup de ces actions peuvent et doivent être mises en œuvre à l’échelle régionale. La coopération internationale en matière de planification et d’atténuation des menaces est vitale pour améliorer l’état de conservation des raies rhinos. Cependant, si en tant que groupe, ils partagent les mêmes menaces, il existe des différences régionales dans les niveaux de menace, les activités de pêche, les réglementations et mesures de conservation, et dans les connaissances locales des espèces, ce qui souligne la nécessité de mesures régionales particulières. Afin de garantir une mise en œuvre efficace des stratégies de conservation des raies rhinos, il est fortement conseillé aux Parties d’inclure pleinement les parties prenantes concernées dans le processus, notamment les pêcheurs, les agents des pêches et les organisations non gouvernementales (ONG).

Tableau 1 : activités, résultats, calendrier, responsabilités et financement.

Activité	Produits / Résultats	Délai	Responsabilité	Financement
1. Créer un réseau de chercheurs et de décideurs	<ul style="list-style-type: none"> • Les données et la recherche sont partagées et encouragées parmi les chercheurs. • Les possibilités de collaboration sont identifiées et favorisées afin d'accroître les mesures de conservation. • Les communautés locales sont impliquées à travers des projets scientifiques citoyens. • Les étudiants sont impliqués à travers des projets de recherche pour le renforcement des capacités à long terme. 	A débuté et se poursuivra	CSE de l'UICN	Aucun financement nécessaire
2. Accroître la collecte et la recherche de données	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des estimations des prises et de l'abondance par espèce afin de mieux comprendre la répartition actuelle. • Identification de l'habitat critique, notamment les voies de déplacement et les sites de regroupement pour la reproduction, l'allaitement, l'alimentation et l'accouplement. • Meilleure compréhension des caractéristiques du cycle biologique (âge, croissance, reproduction, etc.). • Meilleure compréhension des moteurs du commerce et de l'utilisation de divers produits dérivés de raies rhinos (par ex. nageoires, viande, museau, peau, épines). • Amélioration des rapports et de la collecte de données concernant la pêche. • Publication d'un numéro de revue sur les raies rhinos 	Durée indéterminée et en cours	Parties États de l'aire de répartition, ONG, chercheurs	Nécessité de collecte de fonds
3. Lancer une campagne internationale pour obtenir le soutien du public en faveur de la protection des espèces	<ul style="list-style-type: none"> • Création et promotion de la Journée Internationale des raies rhinos, à l'instar de la Journée Internationale des poissons-scies. 	Durée indéterminée et en cours	CSE de l'UICN, ONG	Aucun financement nécessaire

Activité	Produits / Résultats	Délai	Responsabilité	Financement
<p>4. Élaborer un Plan d'action mondial pour les raies rhinos, en utilisant le document Une stratégie globale pour la conservation des poissons-sciés comme modèle pour les actions prioritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les Parties répondent à une enquête pour identifier les lacunes en matière de connaissances, de conservation et de gestion. • Le Secrétariat de la CMS aide l'UICN à réaliser l'enquête (p. ex. en la distribuant aux Points focaux). • Parties et États de l'aire de répartition (et autres parties prenantes concernées) consultés lors de l'élaboration du Plan d'action. • Le plan d'action mondial sert de modèle pour les futures activités qui dépendent d'un financement. • Plans d'action régionaux 	<p>Conditionné par un financement</p>	<p>CSE de l'UICN, Parties États de l'aire de répartition, ONG, Secrétariat, chercheurs</p>	<p>Nécessité d'une collecte de fonds d'environ 40 000 USD pour l'élaboration du plan d'action</p>
<p>5. Produire des guides d'identification et organiser des ateliers d'identification pour des groupes clés comme les pêcheurs, les organismes d'application de la loi et du respect des obligations, les agents de pêches, les pêcheurs sportifs et les observateurs de la pêche et des débarquements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la capacité d'identifier les raies rhinos au niveau de l'espèce. • Amélioration des rapports et de la collecte de données concernant la pêche. • Amélioration du respect des obligations concernant les mesures de protection des espèces où elles existent. 	<p>En cours et à durée indéterminée</p>	<p>Parties États de l'aire de répartition, ONG</p>	<p>Nécessité d'une collecte de fonds pour la production d'un guide d'identification et pour l'organisation d'ateliers</p>
<p>6. Rechercher des options pour réduire la mortalité par pêche</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les options de réduction de la mortalité sont explorées (p. ex., moyens de subsistance alternatifs, compensation pour l'exclusion de la pêche). • Recherche et adoption d'engins de pêche qui réduisent les prises accessoires (dispositifs d'exclusion, hameçons circulaires, etc.). 	<p>Conditionné par un financement</p>	<p>Parties États de l'aire de répartition, ONG</p>	<p>Nécessité d'une collecte de fonds pour explorer les options, éduquer les pêcheurs et adopter de nouvelles méthodes.</p>
<p>7. Renforcer les capacités régionales et encourager l'engagement et l'éducation au niveau local pour réduire au minimum la mortalité par pêche et améliorer la gestion de la pêche</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des fiches d'information et des campagnes ou supports d'éducation sont créés à l'intention du grand public pour accroître les connaissances sur la biologie et le statut des espèces et encourager une réduction de la mortalité par pêche. • Les communautés locales et les parties prenantes sont ciblées pour réduire la mortalité par pêche grâce à la 	<p>Durée indéterminée et en cours</p>	<p>Parties États de l'aire de répartition, ONG, CSE de l'UICN</p>	<p>Nécessité de collecte de fonds</p>

Activité	Produits / Résultats	Délai	Responsabilité	Financement
	<p>sensibilisation aux projections, à l'atténuation des prises accessoires, à la manipulation et à la remise à l'eau sans danger, entre autres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les inscriptions à l'Annexe II de la CMS sont rendues publiques. • La demande de nageoires et d'autres produits, parmi lesquels le museau, est réduite, en particulier dans les pays à forte demande comme Singapour, la République populaire de Chine et la Région administrative spéciale de Hong Kong. • Les États de l'aire de répartition sont encouragés à accroître la présence d'observateurs de la pêche, le cas échéant. <p>Les États de l'aire de répartition sont encouragés à améliorer la traçabilité des produits.</p>			
8. Ateliers régionaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les données sont compilées et les options qui renforceront les Parties États de l'aire de répartition bailleurs de fonds, la collecte de fonds nécessaire • Les efforts de conservation sont explorés. • Des plans d'action régionaux sont élaborés dans le contexte des priorités mondiales. • Les raies rhinos sont considérées comme des espèces prioritaires dans les Plans d'action nationaux (PAN). 	Conditionné par un financement	ONG	≈30 000 USD par atelier
9. Améliorer la protection basée sur les politiques en faveur des raies rhinos	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'États de l'aire de répartition signataires du MdE Requins qui consentent à s'efforcer de poursuivre les objectifs du MdE. • Les États de l'aire de répartition sont encouragés à fixer et à appliquer un taux de capture nul pour le rétablissement de la population à travers des zones de non-prélèvement, des restrictions temporelles ou par l'interdiction de certains engins de pêche. • Les Parties doivent élaborer et mettre en œuvre une législation nationale pour la protection des raies rhinos. 	Durée indéterminée	Parties États de l'aire de répartition déjà signataires du MdE requins, ONG	Aucun financement nécessaire

(vi). Avantages associés :

Les activités proposées ont pour intention de dynamiser la conservation effective des raies rhinos. Ces activités permettront également aux Parties de collaborer et de coordonner leurs mesures de conservation. En particulier, les ateliers régionaux permettront la participation directe des États de l'aire de répartition et encourageront la croissance continue et la participation active d'un réseau de parties prenantes en développement. Ce renforcement des capacités sera d'une valeur inestimable pour les activités futures concernant l'ensemble des wedgefish et des guitares de mer, ainsi que les poissons-scies et les anges de mer.

Le Gabon a proposé une Action concertée pour les quatre familles (Pristidae, Rhinobatidae, Rhinidae et Glaucostegidae) et agira donc comme chef de file pour la conservation nationale de ces espèces. La CSE de l'UICN et le Gabon travaillent de concert pour assurer la communication et un partenariat efficace dans les futurs Plans d'action. Notre collaboration sera mutuellement bénéfique et servira de guide pour les futurs partenariats. Elle encouragera également les Parties à prendre d'autres mesures de conservation régionales.

À l'échelle mondiale, la recherche et la conservation du poisson-scie suscitent un vif intérêt, mais les efforts de recherche ont été limités par le faible nombre de populations, ce qui rend les études difficiles. Il existe cinq espèces de poissons-scies, dont deux sont En danger et trois En danger critique d'extinction selon la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN. Toutes les espèces de poissons-scies sont inscrites aux Annexes I et II de la CMS (2014) et à l'Annexe I du MdE Requins (2016). Il existe un chevauchement important d'habitats, d'aires de répartition et de profondeurs entre les trois familles évoquées dans la présente Action concertée et les poissons-scies ; encourager la recherche et la conservation dans ces zones profitera également aux poissons-scies.

De même, l'ange de mer (*Squatina* spp.), qui est confronté aux mêmes menaces, vit dans les mêmes régions que de nombreuses raies rhinos. Plus particulièrement, *Squatina squatina*, *Squatina aculeata* et *Squatina oculata* bénéficieront d'une meilleure application des réglementations en Méditerranée. *S. squatina* est inscrite aux Annexes I et II de la CMS (2017) et au MdE Requins (2018) et a été évaluée comme étant En danger critique d'extinction sur la Liste rouge de l'UICN (Morey et coll. 2019).

(vii). Délai :

Veillez vous reporter au tableau 1 ci-dessus pour plus de détails.

(viii). Relation avec d'autres actions de la CMS :

En inscrivant *R. rhinobatos* à l'Annexe I (population de la mer Méditerranée) et à l'Annexe II (population mondiale), et *R. australiae* à l'Annexe II de la Convention, les Parties à la CMS sont déjà convenues que ces espèces bénéficieraient d'une Action concertée et de la coopération internationale.

Le Gabon a soumis une Action concertée pour les familles de Pristidae, de Rhinobatidae, de Rhinidae et de Glaucostegidae avec des actions régionales, ce qui complétera la présente Action concertée proposée par la CSE de l'UICN. Ensemble, ces propositions d'Actions concertées soulignent la nécessité d'une conservation régionale et mondiale de ces familles en péril, tout en mettant l'accent sur la faisabilité d'actions de conservation à différentes échelles. La préparation d'un Plan d'action mondial pour les raies rhinos fournira les priorités mondiales et le contexte sur lesquels les plans régionaux pourront s'appuyer.

Rhinobatos rhinobatos et *R. australiae* figurent également dans le MdE Requins (2018). Ce MdE vise à guider la coopération internationale afin d'assurer et de maintenir un état de conservation durable des requins et des raies migrateurs inscrits dans son Annexe 1. Les Actions concertées soutiendront la mise en œuvre globale du MdE Requins, en particulier en améliorant la compréhension des populations de requins migrateurs et en renforçant la coopération nationale, régionale et internationale.

Le Groupe de travail sur les prises accessoires de la CMS examine les mesures en place pour atténuer et réduire la prise accessoire des espèces protégées par la CMS et a pour objectif de garantir que les actions recommandées bénéficient à tous les taxons. Les résultats des propositions d'Actions concertées devraient également contribuer à l'atteinte de cet objectif (en particulier l'activité 8 décrite ci-dessus).

(ix). Priorité de conservation :

Rhinobatos rhinobatos et *R. australiae* partagent des menaces communes : 1) elles possèdent certaines des nageoires qui ont la valeur la plus élevée sur le marché international, ce qui se traduit par des prises ciblées et des prises accessoires conservées (Notarbartolo di Sciara *et coll.* 2007, Dulvy *et coll.* 2014, Jabado 2018, Kyne *et coll.* 2019a) ; 2) leur morphologie les rend très vulnérables aux prises accessoires dans de nombreux types d'engins de pêche (Moore 2017) ; et 3) leur dépendance à l'égard des habitats côtiers les expose fortement à la pêche intensive, ainsi qu'à la perte et à la dégradation de leurs habitats (Jabado *et coll.* 2018).

Rhinobatos rhinobatos est inscrite à l'échelle mondiale à l'Annexe II de la CMS (2017), aux Annexes I et II de la CMS (2017) pour la population de la mer Méditerranée, et dans le MdE Requins de la CMS (2018). Elle est classée comme En danger sur la Liste rouge de l'UICN sur la base des déclinés passés et des déclinés futurs présumés (Notarbartolo di Sciara *et coll.* 2007).

Historiquement, la présence de *R. rhinobatos* s'étendait des eaux côtières peu profondes jusqu'à 180 m de profondeur en Méditerranée et dans les régions subtropicales de l'Atlantique est, du golfe de Gascogne à l'Angola (Notarbartolo di Sciara *et coll.* 2007). Actuellement, *R. rhinobatos* a localement disparu dans une grande partie du nord de la Méditerranée et n'est plus signalée sur la côte atlantique de l'Europe en raison de la pression de la pêche intensive à long terme (Fowler *et coll.* 2005, Notarbartolo di Sciara *et coll.* 2007).

La pression de la pêche est la plus grande menace pour *R. rhinobatos*, suivie par la perte et la destruction des habitats. *R. rhinobatos* migre de façon saisonnière des eaux profondes vers les zones côtières peu profondes pour mettre bas et s'accoupler ; pendant cette période, elles sont la cible de la pêche côtière pour leur viande et leurs nageoires et sont également capturées comme prises accessoires dans la pêche au filet ou au chalut (Newell 2017, Moore *et coll.* 2019). On sait peu de choses sur la façon dont *R. rhinobatos* se déplace le long des habitats côtiers et marins, mais étant donné que la migration saisonnière a lieu en eaux peu profondes, les guitares de mer nicheuses sont particulièrement sensibles aux activités de pêche côtière au filet maillant ou au chalut.

Rhynchobatus australiae est inscrite à l'Annexe II de la CMS (2017), dans le MdE Requins de la CMS (2018) et est considérée comme étant En danger critique d'extinction sur la Liste rouge de l'UICN, car on suppose que l'espèce a subi une réduction supérieure à 80 % de sa population au cours des trois dernières générations (Kyne *et coll.* 2019a, 2019b).

Rhynchobatus australiae fait l'objet d'une surpêche, qu'il s'agisse de la pêche artisanale ou commerciale ; elle est capturée comme espèce cible et comme prise accessoire principalement pour ses nageoires d'une grande valeur à l'échelle internationale. Son utilisation de l'habitat côtier, sa sensibilité à de multiples types d'engins et son aire de répartition dans certaines des régions côtières les plus exploitées au monde en matière de pêche la rendent particulièrement vulnérable, et sa population a été localement réduite dans toute son aire de répartition (Giles *et col.* 2016, Kyne *et coll.* 2019b). Bien que les données par espèce sur les prises et les débarquements fassent défaut, *R. australiae* a subi d'importants déclinés de sa population et on en déduit qu'elle a subi un déclin de plus de 80 % de sa population mondiale au cours des trois dernières générations (45 ans) (Kyne *et col.* 2019b).

Les espèces *R. rhinobatos* et *R. australiae* connaissent un état de conservation défavorable tel que défini dans la Convention, dans la mesure où elles ne respectent pas les conditions énoncées au sous-paragraphe 1 C du [texte de la Convention](#).

La mise à jour de juillet 2019 de la Liste rouge de l'UICN identifie les familles de Rhinidae et de Glaucostegidae comme le groupe le plus menacé de tous les poissons marins. Au total, 94 % des espèces de ces deux familles sont confrontées à un « risque d'extinction extrêmement élevé », selon les évaluations les plus récentes de la Liste rouge de l'UICN. La réévaluation du statut de la Liste rouge pour les Rhinobatidae n'est pas encore achevée, mais actuellement, 24 % des espèces sont considérées comme menacées d'extinction. Étant donné que l'identification au niveau de l'espèce peut être difficile et que les menaces sont similaires au sein des trois familles (Rhinobatidae, Rhinidae et Glaucostegidae), il est question de toutes les inclure dans la présente Action concertée de la CMS.

Des mesures de gestion et de conservation coordonnées et globales sont nécessaires de toute urgence pour prévenir de nouveaux déclin de populations et l'extinction régionale et mondiale des raies rhinos. La coopération entre les États de l'aire de répartition pour réduire les obstacles à la migration, conserver l'habitat et protéger les espèces à travers une coopération internationale pour réglementer la pêche ciblée et les prises accessoires (en particulier celles associées aux migrations saisonnières de reproduction) est absolument nécessaire. Garantir que les captures soient durables et légales aidera à prévenir l'extinction des raies rhinos. Il est probable que sans réglementation commerciale, la valeur élevée des nageoires entraîne la poursuite de la surpêche et un déclin mondial. Il s'agit d'une menace sérieuse pour la survie des populations sauvages et similaire au sort des poissons-scies qui ont été éliminés de presque toute leur aire de répartition historique (Moore 2017).

(x). Pertinence :

Rhinobatos rhinobatos présente une migration saisonnière basée sur son cycle de reproduction, les femelles visitant les eaux peu profondes pour la parturition (Newell 2017). Au cours de ce mouvement prévisible, les adultes reproducteurs peuvent facilement être la cible de pêcheurs ou être capturés accidentellement comme prises accessoires. *Rhinobatos rhinobatos* fait l'objet d'une pêche ciblée non réglementée dans les eaux du sud et de l'est de la Méditerranée et est l'une des principales cibles des équipes spécialisées dans la pêche au requin dans leur aire d'Afrique de l'ouest. Étant donné qu'il y a encore beaucoup d'incertitude sur la façon dont *R. rhinobatos* migre dans les eaux peu profondes, l'espèce bénéficierait de structures de gestion internationales coordonnées pour obtenir plus de données et une meilleure compréhension des populations actuelles.

Les données sur les comportements migratoires de *R. australiae* font défaut. Cependant, d'autres espèces de raies rhinos sont généralement migratrices (p. ex. celles des familles de Pristidae, de Rhinobatidae et de Glaucostegidae; Lessa et Vooren 2007, Márquez-Farías 2007, Blanco-Parra *et coll.* 2009, Fowler 2014). De plus, des données récentes montrent qu'il y a probablement une migration épisodique entre l'Indonésie et l'Australie (Giles *et col.* 2016). Il convient d'avoir de toute urgence des mesures de gestion et de conservation coordonnées et globales pour prévenir de nouveaux déclin de populations et des extinctions localisées, régionales ou même mondiales dans l'ensemble de son aire de répartition, d'autant plus que les migrations se produisent probablement à une échelle qui dépasse les frontières nationales.

En général, la grande taille, la mobilité et la morphologie de nombreuses raies rhinos indiquent qu'elles sont susceptibles de traverser les frontières nationales. Toute initiative nationale de conservation qui vise à empêcher d'autres déclin de populations de raies rhinos a peu de chances de réussir si les animaux ne sont pas protégés pendant les migrations saisonnières dans les eaux au-delà des juridictions nationales. Par conséquent, les Parties doivent travailler de concert à l'élaboration de mesures de conservation efficaces.

Les activités décrites dans le présent document contribueront également à la mise en œuvre des Résolutions 11.20 sur la [Conservation des requins et des raies migrateurs](#) ; et 12.22 sur les prises accessoires.

(xi). Absence de meilleures voies de recours :

La présente Action concertée répond directement au besoin de coordination à l'échelle de l'aire de répartition et permettra une collaboration stratégique entre les Parties pour travailler ensemble à l'élaboration et à la mise en œuvre des activités. Le réseau de la CMS est la plate-forme idéale pour améliorer les connaissances sur les raies rhinos et élaborer un Plan d'action mondial pour les raies rhinos. Les partenaires de la CMS, notamment les chercheurs et les ONG engagés, peuvent soutenir ces actions à travers les relations existantes créées par la CMS, une fois qu'elles sont adoptées par les gouvernements. Bien que les protections nationales soient un remède indispensable, étant donné la nature migratoire des raies rhinos, une Action concertée s'impose.

Rhinobatos rhinobatos n'est pas inscrite à la CITES, mais *R. australiae*, Glaucostegidae spp. et Rhinidae spp. sont à présent inscrites à l'Annexe II de la CITES (2019). De nouvelles inscriptions à la CITES permettront de réglementer le commerce de ces espèces, mais la CMS sera essentielle pour que les Parties collaborent à la conservation des raies rhinos.

(xii). Préparation et faisabilité :

Israël, la Mauritanie, le Sénégal et le Togo ont déjà pris la tête de la proposition d'inscription de *R. rhinobatos* à l'Annexe II de la CMS (Annexe I pour la population de la mer Méditerranée). Le Gouvernement des Philippines a proposé avec succès l'inscription de *R. australiae* à l'Annexe II de la CMS.

Le Gabon a soumis une Action concertée qui concerne les quatre familles de Pristidae, de Rhinobatidae, de Rhinidae et de Glaucostegidae et sera bien placé pour démontrer un leadership efficace dans la conservation des raies rhinos au plan national.

La CSE de l'UICN a pris l'initiative d'établir un Réseau des raies rhinos pour permettre un partage efficace des données et des informations. La CSE de l'UICN a de l'expérience dans la production de stratégies mondiales de conservation et dirigera la publication du Plan d'action mondial pour les raies rhinos qui aidera les États de l'aire de répartition à planifier, à appliquer et à gérer la conservation des raies rhinos.

Save Our Seas Foundation (SOSF) a lancé un appel spécial pour les demandes de subventions clés de 2020 en vue de soutenir des projets qui favorisent le rétablissement des raies rhinos, en particulier les poissons-scies, les wedgefish et les guitares de mer. De plus, Shark Conservation Fund (SCF) soutient des projets axés sur les espèces endémiques les plus menacées et les familles de requins et de raies en danger comme le poisson-scie, l'ange de mer, Rhinobatidae et la guitare de mer. Ces possibilités de financement apporteront probablement un soutien hautement nécessaire pour faire progresser les efforts de conservation des raies rhinos.

Voir le tableau des actions ci-dessus pour plus de détails.

(xiii). Probabilité de réussite :

Une Stratégie mondiale pour la conservation du poisson-scie a été créée à la suite d'un atelier dirigé par la CSE de l'UICN en 2012. Un groupe de 29 experts représentant 48 pays du monde entier s'est réuni et a élaboré un plan d'action mondial ciblé pour ramener ces espèces emblématiques du bord de l'extinction. Dans le même temps, la CSE de l'UICN a créé un Réseau des poissons-scies et un bulletin d'information triennal pour encourager la collaboration et la recherche sur ce groupe d'espèces. Ces méthodes ont véritablement réussi à renforcer les capacités régionales et à mettre le sort du poisson-scie sous les feux de la rampe. Suivant les mêmes méthodes, la CSE de l'UICN a pu maintenant s'appuyer sur les travaux antérieurs sur le poisson-scie et les réseaux existants pour étendre sa couverture afin d'inclure les raies rhinos. Un réseau en ligne des raies rhinos a déjà été mis en place et a été fusionné avec le bulletin d'information existant sur le poisson-scie. Les membres de ce réseau constitueront la base d'une expansion continue et une source de collaboration future dans la proposition de Plan d'action pour les raies rhinos et nous aideront à identifier des experts régionaux pour défendre la conservation dans leurs États de l'aire de répartition.

Il existe une base solide et une expérience organisationnelle sur lesquelles s'appuyer pour mettre en œuvre avec succès les Actions concertées. Les signataires du MdE Requins et les partenaires coopérants seront invités à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action afin d'augmenter encore plus les chances de succès.

Certains facteurs de risque sont associés à l'Action concertée ; il y a un manque général de capacité en matière d'identification des espèces, d'information sur les prises et l'abondance, et un manque d'engagement des agences nationales. Cependant, en travaillant avec les Parties, la CSE de l'UICN peut introduire des actions mondiales dans la planification régionale et nationale sur le terrain.

(xiv). Ampleur de l'impact potentiel :

Au total, 45 espèces de raies rhinos sont couvertes par la présente Action concertée, dont 33 appartiennent à la famille des Rhinobatidae, 10 à la famille des Rhinidae et 6 à la famille des Glaucostegidae. Ensemble, près de la moitié des espèces (22/45, soit 48,9 %) sont actuellement menacées d'un risque élevé d'extinction : 17 (37,8 %) En danger critique d'extinction, 1 (2,2 %) En danger et 4 (8,9 %) Vulnérables. Par ailleurs, 10 (22,2 %) présentent des Données insuffisantes. De nombreuses espèces de ce groupe ont subi un déclin rapide et continu des populations (Kyne *et coll.* 2019a). Une liste complète des pays où ces espèces sont présentes est disponible sur le site Web de la Liste rouge de l'UICN (<https://www.iucnredlist.org/>).

Bien que le rôle précis des raies rhinos dans l'écosystème soit mal compris, il a été démontré que les membres de la famille des Rhinobatidae occupent des niveaux trophiques intermédiaires et, en tant que prédateurs, ils sont susceptibles d'exercer une pression directe sur tous les niveaux trophiques (Navia *et coll.* 2016). De plus, les raies rhinos peuvent être une proie importante pour les grands prédateurs qui sont essentiels au fonctionnement des écosystèmes (Moore, 2017). L'analyse démographique de neuf espèces de raies rhinos a montré que la plupart des espèces ont une capacité modérée ou élevée de se rétablir rapidement du déclin des populations lorsque la mortalité par pêche est réduite à de faibles niveaux (D'Alberto *et coll.* 2019). Ceci démontre que la présente Action concertée aura des avantages significatifs pour les populations de raies rhinos.

L'aire de répartition de nombreuses Rhinobatidae, Rhinidae et Glaucostegidae chevauche celle d'une autre famille de raies rhinos en péril, la famille des Pristidae (composée de cinq espèces de poissons-scies). Ainsi, les mesures de conservation qui ciblent ces familles peuvent également être avantageuses pour l'ensemble des Rhinopristiformes. Les raies rhinos serviront également d'espèce phare pour un groupe plus large de sujets liés à la pêche côtière et aux prises accessoires, en particulier les actions et activités entreprises pour ce groupe bénéficieront à la surveillance et à la mise en œuvre des actions en faveur du poisson-scie.

En outre, une mise en œuvre réussie pourrait entraîner :

- des avantages pour la science grâce à l'augmentation des données et de l'information ;
- une meilleure communication et un réseau plus large de recherche grâce à un partage accru des connaissances et des techniques ;
- une augmentation de la volonté politique et des ressources avec un engagement plus important de la part des États de l'aire de répartition ;
- un renforcement de la capacité locale et régionale de s'attaquer aux prises accessoires.

(xv). Rapport coût-efficacité:

Le financement requis est indiqué dans le tableau des activités ci-dessus.

Aucun financement n'est nécessaire pour créer un réseau de chercheurs, lancer une campagne internationale pour obtenir le soutien du public en faveur de la protection des espèces ou pour accroître la protection fondée sur les politiques (respectivement activités 1, 3 et 9).

L'activité 2, collecte et recherche de données accrues, nécessite un financement. Si des fonds sont obtenus et que la collecte et la recherche de données sont accrues, les résultats pourraient être directement intégrés aux plans d'action futurs et aux activités 6 (réduire au minimum la mortalité par pêche) et 7 (renforcer les capacités régionales). Les activités 6 et 7 nécessitent un financement, mais une grande partie des coûts de recherche se chevauchent, ce qui accroît l'impact et la portée de l'activité 2.

Un financement d'environ 40 000 USD sera nécessaire pour élaborer et produire un Plan d'action mondial pour les raies rhinos (activité 4). La production du présent document dynamisera les futurs plans d'action régionaux et, comme il peut servir de modèle, il permettra de les produire de manière beaucoup plus rentable et efficace. La promotion du présent Plan d'action contribuera également à renforcer le soutien du public pour la protection des espèces (activité 3).

L'activité 5 concernant la production de guides d'identification et l'organisation d'ateliers d'identification nécessitera une collecte de fonds. En créant un réseau de chercheurs, nous espérons que de telles actions pourront être reproduites et partagées entre les États de l'aire de répartition afin que l'activité reste aussi rentable et reproductible que possible.

Un financement d'environ 30 000 USD sera nécessaire pour chaque atelier régional (activité 8). Cependant, il s'agit là d'une approche rentable pour toucher plusieurs parties prenantes et réaliser des actions spécifiques aux espèces et aux régions. En outre, la CSE de l'UICN a de l'expérience dans l'organisation d'ateliers réussis, de sorte que si elle participait à des ateliers régionaux, il y aurait des économies de coûts associées aux connaissances et à l'efficacité collectives existantes. Le financement acquis pour les ateliers régionaux permettra également d'accroître la capacité et la planification régionales.

En encourageant la coopération entre les États de l'aire de répartition à travers la présente Action concertée, tout succès en matière de conservation peut être reproduit et les meilleures pratiques encouragées par la collaboration, ce qui sera plus rentable que si les États de l'aire de répartition travaillaient chacun de son côté.

(xvi). Consultations planifiées / entreprises :

La CSE de l'UICN et le Gabon travaillent de concert pour assurer la communication et un partenariat efficace dans les futurs Plans d'action. La CSE a déjà fait circuler une enquête sur le Réseau des raies rhinos et le Secrétariat de la CMS l'a aidée dans cette entreprise en distribuant l'enquête aux Points focaux. Dans le cadre des ateliers existants sur la Liste rouge, la CSE de l'UICN a consulté des experts régionaux pour déterminer les niveaux d'intérêt potentiels et a continué à promouvoir l'enquête. En outre, le Réseau des raies rhinos a été annoncé à tous les membres de la CSE de l'UICN répartis dans 51 pays dans le Bulletin de la CSE et dans le Bulletin du Réseau des poissons-sciens existant.

Références

- D'Alberto, B.M., Carlson, J.K., Pardo, S.A. and Simpfendorfer, C.A. 2019. Population productivity of wedgefishes, guitarfishes, and banjo rays: inferring the potential for recovery. Preprint available at: <https://www.biorxiv.org/content/10.1101/584557v2>
- Dulvy, N.K., Fowler, S.L., Musick, J.A., Cavanagh, R.D., Kyne, P.M., Harrison, L.R., Carlson J.K., Davidson, L.N.K., Fordham S.V., Francis, M.P., Pollock, C.M., Simpfendorfer, C.A., Burgess, G.H., Carpenter, K.E., Compagno, L.J.V., Ebert, D.A., Gibson C., Heupel, M.R., Livingstone, S.R., Sanciangco, J.C., Stevens, J.D., Valenti, S. and White W.T. 2014. Extinction risk and conservation of the world's sharks and rays. *eLife* 2014(3): e00590.
- Fowler, S., Cavanagh, R., Camhi, M., Burgess, G., Cailliet, G., Fordham, S., Simpfendorfer, C. and Musick, J. 2005. *Sharks, Rays and Chimaeras: the Status of the Chondrichthyan Fishes*. IUCN Publication Services Unit, Cambridge, UK. Pp. 461.
- Fowler, S. 2014. The Conservation Status of Migratory Sharks. UNEP /CMS Secretariat, Bonn, Germany.
- Giles, J. L., Riginos, C., Naylor, G.J.P., Dharmadi, and Ovenden, J.R. 2016. Genetic and phenotypic diversity in the wedgefish *Rhynchobatus australiae*, a threatened ray of high value in the shark fin trade. *Marine Ecology Progress Series* 548: 165–180.
- Jabado, R.W., Kyne, P.M., Pollom, R.A., Ebert, D.A., Simpfendorfer, C.A., Ralph, G.M., Al Dhaheer, S.S., Akhilesh, K.V., Ali, K., Ali, M.H., Al Mamari, T.M., Bineesh, K.K., El Hassan I.S., Fernando, D., Grandcourt, E.M., Moazzam Khan, M., Moore, A.B.M., Owfi, F., Robinson, D.P., Romanov, E., Soares, A.-L., Spaet, J.L.Y., Tesfamichael, D., Valinassab, T. and Dulvy, N.K. 2018: Troubled waters: Threats and extinction risk of the sharks, rays and chimaeras of the Arabian Sea and adjacent waters. *Fish and Fisheries* 19(6): 1043–1062.
- Jabado, R.W. 2018. The fate of the most threatened order of elasmobranchs: shark-like batoids (Rhinopristiformes) in the Arabian Sea and adjacent waters. *Fisheries Research* 204: 448-457.
- Jabado, R. W., Kyne, P.M., Pollom, R.A., Ebert, D.A., Simpfendorfer, C.A., Ralph, G.M. and Dulvy, N.K. 2017. The conservation status of sharks, rays, and chimaeras in the Arabian sea and adjacent waters. Environment Agency-Abu Dhabi, UAE and IUCN Species Survival Commission Shark Specialist Group. Vancouver, Canada. 236pp.
- Kyne, P.M., Jabado R.W., Rigby C.L., Dharmadi, Gore M.A., Pollock C.M., Herman K.B., Cheek J., Ebert D.A., Simpfendorfer C.A. and Dulvy, N.K. 2019a. The thin edge of the wedge: extremely high extinction risk in wedgefishes and giant guitarfishes. *bioRxiv* 595462.
- Kyne, P.M., Rigby, C.L., Dharmadi and Jabado, R.W. 2019b. *Rhynchobatus australiae*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2019: e.T41853A68643043. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2019-2.RLTS.T41853A68643043.en>
- Lessa, R. and Vooren, C.M. 2007. *Rhinobatos horkelii*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2007: e.T41064A10396152. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2007.RLTS.T41064A10396152.en>
- Márquez-Farías, J.F. 2007 Reproductive biology of shovelnose guitarfish *Rhinobatos productus* from the eastern Gulf of California México. *Marine Biology* 151: 1445–1454.
- Moore, A.B.N. 2017. Are guitarfishes the next sawfishes? Extinction risk and an urgent call for conservation action. *Endangered Species Research* 34: 75–88.
- Moore, A.B.M., Séret, B. and Armstrong, R. 2019. Risks to biodiversity and coastal livelihoods from artisanal elasmobranch fisheries in a Least Developed Country: The Gambia (West Africa). *Biodiversity and Conservation*. 28: 1431–1450
- Morey, G., Barker, J., Hood, A., Gordon, C., Bartolí, A., Meyers, E.K.M., Ellis, J., Sharp, R., Jimenez-Alvarado, D. and Pollom, R. 2019. *Squatina squatina*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2019: e.T39332A117498371. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2019-1.RLTS.T39332A117498371.en>.
- Navia, A.F., Mejía-Falla, P.A., López-García, J., Giraldo, A. and Cruz-Escalona, V.H. 2016. How many trophic roles can elasmobranchs play in a marine tropical network? *Marine and Freshwater Research*. 68: 1–12.
- Newell, B.M. 2017. Status Review Report of Two Species of Guitarfish: *Rhinobatos rhinobatos* and *Rhinobatos cemiculus*. Report to National Marine Fisheries Service, Office of Protected Resources. 62 pp.
- Notarbartolo di Sciarra, G., Bradai, M.N., Morey, G., Marshall, A.D., Compagno, L.J.V., Mouni, A., Hicham, M., Bucal, D., Dulvy, N., Heenan, A. and Rui Coelho. 2007. *Rhinobatos rhinobatos*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2007: e.T63131A12620901. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2007.RLTS.T63131A12620901.en>.